

Capitaliser et communiquer pour mieux commercialiser

► COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Anne Lothoré et Patrick Delmas, Inter-réseaux. inter-reseaux@inter-reseaux.org

LA COMMERCIALISATION des produits agricoles est au centre des préoccupations des Agriculteurs-éleveurs et de leurs organisations qui développent des initiatives variées. Réussies ou non, celles-ci restent peu ou mal connues, rarement analysées et capitalisées par les organisations de producteurs mais également par les structures d'appui aux producteurs. Face à ce constat, l'Inter-réseaux a initié plusieurs actions pour appuyer la commercialisation des produits agricoles, au cœur des négociations à l'OMC ou dans les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

EN 1997, l'Inter-réseaux avait animé un groupe de travail « Marchés vivriers » afin de contribuer à l'identification des initiatives innovantes relatives à l'organisation des échanges de produits vivriers, et d'alimenter la réflexion des différents acteurs (responsables paysans, opérateurs privés, ONG, chercheurs, cadres de l'administration) à partir de confrontations d'expériences¹. En 2002-2003, il a organisé, en partenariat avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) un forum électronique afin de recueillir des témoignages et de débattre sur le thème « Commerce des produits agricoles dans les pays ACP, son rôle dans la dynamisation des économies locales »². Il s'agissait d'aborder les contraintes et les enjeux du commerce agricole à partir d'expériences de terrain. Ces premières initiatives ont permis d'obtenir des contributions intéressantes³ mais elles n'ont pas forcément permis de toucher beaucoup d'acteurs et surtout de renforcer ou créer des dynamiques au niveau local.

Faire remonter des expériences de terrain pour mieux les diffuser et renforcer les capacités des acteurs. Permettre aux acteurs de renforcer leurs références en réalisant eux-mêmes des études d'initiatives et d'expériences, c'est la démarche qui a été initiée au Bénin en 2004 avec l'appui du CTA. Elle était basée sur la production de synthèses paysannes de différentes initiatives de commercialisation, réalisées par des responsables d'OP déjà directement engagés dans des actions, puis sur la restitution de ces initiatives et

l'organisation de débats et réflexions au cours d'un forum tenu à Bohicon en octobre 2004.

Des filières souvent peu connues, des OP aux rôles variables, des États qui tâtonnent... Principaux enseignements du forum⁴.

La vision de la filière est souvent limitée.

La vision de la filière s'arrête souvent au producteur en laissant de côté l'aval de la filière. Ce fut le cas pour la filière anacarde, filière que les producteurs considèrent généralement comme « inorganisée ». Les discussions au forum ont permis de montrer pourtant l'organisation efficace des commerçants, les modes de financement de la collecte et de l'exportation de la noix de cajou mais aussi... l'inorganisation des producteurs. Or, dans une filière, l'aval a un rôle structurant fondamental : le consommateur (ou le marché) a souvent le dernier mot, et le prix de vente bord champ au producteur est ce qui reste quand tous les autres acteurs en aval se sont déjà servis. Le prix « bord champ »⁵ au producteur n'est pas un « juste prix » calculé techniquement en fonction de ses charges :

il est la traduction bord champ des cours locaux ou internationaux. Sans un minimum de connaissance sur le cheminement des produits, le rôle des autres acteurs, la répartition de la valeur ajoutée, et sur le marché, la capacité des producteurs à obtenir

une meilleure rémunération de leurs produits restera limitée.

Différents rôles et modalités d'intervention des OP dans la commercialisation.

Au travers des études d'initiatives menées par les acteurs, apparaissent clairement différentes modalités d'intervention des OP, ouvrant ainsi le panel des possibilités d'intervention :

- garantie d'une plus grande transparence dans les transactions et d'une meilleure information sur les prix. C'est l'expérience menée par les éleveurs du Nord Bénin pour améliorer le fonctionnement des marchés à bétail dans lesquels les transactions se font maintenant directement entre acheteurs et vendeurs sans passer par des intermédiaires.

- achat et stockage pour capter le différentiel de prix entre les périodes de récolte et de soudure. Dans ce type d'opération ici menée sur du maïs, l'OP supporte l'ensemble des coûts (achats, conditionnement, traitement, stockage, gardiennage). Ces opérations demandent un fonds de roulement important sur une longue période, les achats étant payés cash. Les volumes

traités sont rarement importants faute d'accès à des financements suffisants. Le risque est élevé en cas de baisse des cours. Il faut souligner que les commerçants ne réalisent que rarement des opérations de stockage et spéculations de ce type, préférant faire tourner rapidement leur fonds.

- perception de la valeur ajoutée de certaines opérations de mise en marché. C'est ce qu'ont fait les producteurs d'anacarde. Le principe est le suivant : les producteurs regroupent leur offre et négocient avec un grossiste ou un exportateur. Ils prennent en charge certaines opé-

1. *Contrats et concertation entre acteurs des filières vivrières : reconquête des marchés vivriers*. Inter-réseaux, dossier n°4, 1998, 88 pages (téléchargeable sur le site : www.inter-reseaux.org/publications/presentationpub.htm).

2. <http://forum1.inter-reseaux.net/>

3. Cf. *Grain de sel* n°24, octobre 2003.

4. Le document de synthèse du forum et l'ensemble des initiatives présentées par les participants, leurs coordonnées, sont disponibles sur le site de l'Inter-réseaux : www.inter-reseaux.org/ cliquer sur la rubrique « Groupes de travail » puis « Commercialisation des produits agricoles ».

5. Soit le prix de vente au producteur.

- érations : la collecte primaire, le tri, le conditionnement et le transport. Les producteurs récupèrent la valeur ajoutée liée à ces différentes opérations. Les résultats dépendent de leur capacité à réaliser ces opérations à un moindre coût. Ce type d'opération est souvent réalisé avec un paiement au producteur différé après la livraison du produit, ce qui limite la trésorerie nécessaire.
- contractualisation avec un transformateur pour assurer un écoulement régulier de la production. Les producteurs recherchent un écoulement assuré et régulier et si possible un prix garanti.

Le rôle de l'État dans la commercialisation des produits agricoles est encore mal appréhendé. De nombreux producteurs se plaignent de l'absence d'intervention de l'État dans la commercialisation (comme ce fut le cas à certaines périodes) mais peu s'interrogent sur la réalisation effective de ses missions régaliennes. Les réflexions sur la commercialisation de l'anacarde au forum ont notamment mis en avant l'absence de cadres réglementaires (normes de qualité, organisme indépendant de contrôle). À l'inverse, les débats sur la commercialisation de produits transformés ont mis en évi-

dence le manque d'adaptation des procédures réglementaires existant pour l'accréditation des transformatrices et notamment des coûts prohibitifs empêchant celles-ci de se conformer à la législation.

Appropriation des initiatives existantes par les producteurs, partage de ces expériences, réflexion sur la commercialisation avec d'autres acteurs, tels étaient les objectifs des actions menées par des membres d'organisations paysannes, accompagnées par plusieurs structures d'appui en 2004 au Bénin. Cela n'a été qu'une étape qui doit permettre aux organisations paysannes d'améliorer leurs actions, ou mettre en place de nouvelles actions, de renforcer des relations, créer des synergies et plus activement à des échanges à d'autres niveaux (entre pays, au sein de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, etc.). ■

Engrais spécifiques florissants au Cameroun, toujours plus... cher?

Les producteurs de coton utilisent des engrais spécifiques coton contenant deux éléments supplémentaires, le soufre et le bore. Ces dernières années, les distributeurs d'engrais ont multiplié les formules spécifiques pour d'autres cultures (maïs, maraîchage, café). Spécifiques par leur formulation, théoriquement mieux adaptés, ces engrais le sont aussi par... leur prix. La Voix du paysan a mené une enquête au Cameroun dont les résultats sont peu favorables à leur utilisation (n°15, février 2005). www.lavoixdupaysan.info/

Une plus grande coopération entre collectivités locales françaises et PED dans le domaine de l'eau

La loi Oudin relative à « la coopération internationale des collectivités locales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement » a été adoptée le 27 janvier. Elle autorise notamment les communes à dépenser 1 % de leurs ressources affectées aux services publics d'eau potable et d'assainissement à des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et à des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

2005 année internationale du micro-crédit... un nouveau site portail né en février

S'appuyant sur les ressources francophones et privilégiant les données accessibles en ligne, il propose des dossiers thématiques, des points d'actualité, un coup de projecteur mensuel sur un thème donné, ainsi qu'une base de données bibliographique et de données en ligne. Quatre premiers dossiers thématiques sont proposés, dont un sur le financement rural, autour de huit questions. D'autres dossiers compléteront progressivement le portail. www.lamicrofinance.org/

LOA malienne

Après le Sénégal, le Mali a officiellement lancé le 7 mars 2005 le processus d'élaboration d'une loi d'orientation agricole. Elle devra définir une politique agricole pour le Mali de demain. L'organisation de la concertation nationale a été confiée aux organisations de producteurs, et en particulier à la Coordination nationale des organisations paysannes. Les producteurs sont également présents dans le Comité technique national créé pour piloter l'ensemble du processus d'élaboration de la loi dont la version définitive doit être déposée à l'Assemblée nationale en octobre prochain.



L'évaluation, outil de mobilisation sociale

► RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Anne Perrin, Inter-réseaux. Suite à un reportage à Matam (Sénégal). inter-reseaux@inter-reseaux.org

► Le Fonds international pour le développement agricole (Fida) est une institution spécialisée des Nations unies dont la mission est de lutter contre la pauvreté des ruraux dans les pays en développement. Moyennant des prêts à faible taux d'intérêt et des dons, le fonds élabore et finance des programmes de développement rural. Fidafric est une initiative du Fida pour mettre en réseau les 35 programmes en cours et leurs partenaires en Afrique de l'Ouest et Centrale. L'objectif principal est de faciliter la génération, la diffusion et l'échange de connaissances sur le développement rural.

Le Programme de développement agricole de Matam (Prodam).

Matam, promue capitale de la 11^e région du Sénégal en 2002, est une zone sahélienne fortement enclavée, délimitée sur son côté est par le fleuve Sénégal, frontière avec la Mauritanie voisine. Depuis une dizaine d'années, le programme de développement agricole de Matam (Prodam), intervient dans la région, sur financement du Fida. Lieu de rapatriement de nombreux réfugiés au lendemain du conflit qui opposa le Sénégal à la Mauritanie à la fin des années 80, la région de Matam est aujourd'hui pacifiée. C'est une région de forte émigration, d'où les hommes jeunes partent en masse (54 % de la population sont des femmes), mais vers laquelle ils envoient des sommes d'argent importantes depuis leurs pays d'accueil. C'est pour répondre aux besoins des rapatriés du conflit sénégal-mauritanien et de leurs familles d'accueil que le Fida a mis en place le programme de développement agricole de Matam, en 1993. Avec plusieurs composantes (agricole, pastorale; renforcement des capacités; mise en place d'infrastructures) ce programme visait alors l'urgence : augmenter les capacités productives de la zone pour assurer la sécurité alimentaire. Les activités du Prodam étaient mises en œuvre par une unité de gestion d'une petite dizaine de personnes, d'où l'importance des partenaires : collectivités locales, services techniques, sociétés nationales (Ancar¹, Saed²), mais surtout organisations de producteurs (OP) et organisations de promotion féminine (OPF). Aussi la première phase du Prodam a-t-elle largement contribué à la réhabilitation et à l'émergence d'organisations de pro-

1. Agence nationale de conseil agricole et rural (www.gouv.sn/politiques/lpdia4.html).
2. Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (www.saed.sn).

APRÈS UNE PREMIÈRE PHASE aux résultats concluants, le programme de développement agricole de Matam (Prodam) a connu trois ans d'interruption. À l'heure du redémarrage, ses animateurs ont souhaité évaluer les organisations de producteurs (OP), au cœur du dispositif, pour mieux orienter les actions de la seconde phase. Une démarche originale, le diagnostic institutionnel participatif, a été mise en œuvre. La méthode employée, incluant des restitutions-événements, a permis une mobilisation sociale importante. Retour sur une expérience riche d'enseignements.

ducteurs avec des niveaux différents de maîtrise et de gestion de leurs activités. Interrompue pendant trois ans, du fait de complications administratives dans son renouvellement à la fin de la phase 1 (fin 2000), le Prodam démarre une phase 2 en 2004. Plusieurs objectifs sont annoncés : développement des capacités des organisations paysannes, amélioration du potentiel productif agropastoral, développement des services financiers de proximité.

La deuxième phase arrive dans un contexte politique bien différent de la première : la décentralisation est plus avancée, avec la transformation de Matam en région, la lutte contre la pauvreté figure comme prioritaire dans l'agenda politique national. D'autre part, c'est officiel, et chacun en est bien conscient, cette phase II ne sera pas suivie d'une troisième phase. Les 7 années

qui viennent ont donc pour principal objectif de structurer les interventions au maximum dans des institutions pérennes. Elles s'appuieront pour cela sur les collectivités locales et les services techniques certes, mais aussi et peut-être avant tout sur des OP. La phase II peut profiter des acquis de la première, les interventions sont connues et bénéficient d'un capital confiance, mais aussi il est l'heure de tirer les leçons de l'expérience passée. Dans ces conditions, avant de relancer le projet, le Fida et les acteurs de l'unité de gestion en charge de sa mise en œuvre ont souhaité réaliser un diagnostic des organisations de producteurs en place.

Le Diagnostic institutionnel participatif (Dip).

Objectifs et mise en œuvre. Les objectifs du Dip étaient multiples, les attentes

étaient variées au sein même de l'unité de gestion du Prodam. Selon les termes de référence, il s'agissait d'obtenir une « photographie » des OP pour mieux les caractériser, et de savoir si elles étaient assez structurées, outillées et matures pour créer les bases d'un développement local durable. En ayant une photographie de l'état d'autonomie des organisations à un temps t, le programme se donnait une base d'évaluation nécessaire au suivi du programme au fil du temps.

Un bureau d'étude sénégalais, le cabinet CIG a été choisi, sur appel d'offre, pour sa mise en œuvre. Une équipe pluridisciplinaire (économiste, pastoraliste, géographe, sociologue, spécialiste en communication) a vécu dans les villages pendant plusieurs semaines. Ils ont partagé la vie des villageois, pour mieux évaluer, avec eux, leur niveau d'autonomie au regard

de trois critères : structure organisationnelle, capacités productives, viabilité institutionnelle. L'enquête était basée sur des questionnaires comportant des questions ouvertes et des questions fermées sur l'organisation, ses activités, ses difficultés et ses besoins en formation, en appui institutionnel, logistique et matériel, ses ressources financières, etc. Parallèlement aux enquêtes, des entretiens plus ou moins formels étaient menés avec les différents acteurs en place.

Au total, ce sont 68 organisations paysannes qui furent enquêtées, Groupement d'intérêt économique (GIE) de producteurs de périmètres irrigués, groupements d'éleveurs et groupements de promotion féminine, dans les trois zones du programme.

Mais l'outil le plus original du diagnostic, de l'avis unanime des représentants de l'unité de gestion, des OP, des services techniques, c'est

« MESURER LE DEGRÉ D'AUTONOMIE

DES OP, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

DANS LE TRANSFERT DE

RESPONSABILITÉS »

toraliste, géographe, sociologue, spécialiste en communication) a vécu dans les villages pendant plusieurs semaines. Ils ont partagé la vie des villageois, pour mieux évaluer, avec eux, leur niveau d'autonomie au regard

- la restitution... Une fois les résultats des enquêtes analysés, l'équipe est revenue sur le terrain, organisant des réunions pour discuter les premiers résultats. Des amendements ont ainsi été apportés, avant l'approbation puis la restitution dans les villages. Ce sont ces séances de restitution qui ont été le moment fort du diagnostic, elles ont rassemblé tous les acteurs concernés, acteurs auparavant séparés et guère habitués à se rencontrer.

Qui dit diagnostic ne dit pas remède miracle... Les limites du Dip. Concrètement, le Dip a donné lieu à la production d'un film par CIG, film retravaillé et valorisé en un vrai documentaire sur la région et ses habitants, avec les témoignages de nombreux acteurs. Un document de 116 pages, comprenant les TDR, les questionnaires, une analyse synthétique des résultats, des tableaux exhaustifs des résultats a également été produit. Voilà pour les résultats concrets du Dip.

Les limites de la démarche tiennent principalement dans le fait que l'enquête s'est beaucoup appesantie sur l'existant. Pour Ibrahim Faye, responsable de la planification et du suivi évaluation de l'Unité de gestion du Prodam, il fallait trouver des éléments qui permettent de concevoir un système or le diagnostic est par trop abstrait, « plastique », pour en arriver là. Pour cet agro-économiste, travaillant sur le Prodam depuis la mise en œuvre de la phase I, le diagnostic n'a pas suffisamment fait de propositions pour le renforcement du programme. Il en attendait — comme c'était clairement formulé dans les termes de référence du diagnostic — des pistes d'action, une attente non satisfaite. Mais dans le même temps, reconnaît-il, le travail demandé était très difficile. La notion d'autonomie même eu demandé un travail en amont plus précis de définition...

Des résultats non attendus, mais pas secondaires pour autant... Pour Moustapha Niengue, responsable du développement de l'Unité de gestion du Prodam, le Dip a été comme un raccourci : cet exercice est intervenu au commencement de la phase II, alors même qu'il prenait fonction. Il lui a permis, en assistant à toutes les séances de restitution, de rencontrer



© Prodam

tous les acteurs, responsables des OP, groupements de promotion féminine, services techniques, en plein débat. M. Niengue voit aussi le Dip comme un élément important dans l'intégration, par l'ensemble des partenaires, de la dimension communautaire du programme, comme un facteur de renouveau de la communication avec des services techniques jusqu'alors réticents et se sentant mis à l'écart, et comme activateur de clignotants sur les difficultés de la phase I.

Mais le Dip n'a pas servi qu'à l'unité de gestion du programme. La présidente d'un groupement de promotion féminine, unique présidente femme d'un cadre local de concertation des organisations de producteurs (CLCOP) de la région, Koumba Sy est une femme très dynamique. Pour elle, les femmes ont pu participer à cet événement, là où elles n'avaient généralement pas la parole. C'est surtout le moment de la restitution qui a été un moment fort. Même son de cloche du côté des services techniques de la région. Cheikh Ahmet Tidiane Diop, responsable de l'aménagement du territoire affirme qu'avant le Dip, il ne connaissait personne du Prodam. C'était, dit-il, le cas de nombreux autres représentants des services techniques. Désormais, les démarches mises en œuvre pour le reboisement, la préservation des ressources naturelles par le Prodam sont faites en lien avec les Eaux et Forêts. Pour lui, cette collaboration est indispensable, il faut en effet à tout pris éviter des choses comme l'installation d'un forage sur une zone de passage d'autruches... La présence de tous les responsables des services techniques aux réunions

de restitution leur ont aussi permis de se rapprocher des villageois. Depuis lors, les OP vont les voir lorsqu'ils en ont besoin, démarche inimaginable auparavant.

Chacun est aujourd'hui bien conscient des défis qui l'attendent. Mais le Dip aura bénéficié en premier lieu aux OP. Facteur de rassemblement, il leur aura donné la confiance des autres acteurs. Désormais, c'est des actes que dépend l'avenir du diagnostic. Il pourra, selon leur force, rester l'évaluation « de plus » d'un programme « de plus », ou constituer le tournant significatif du transfert de gestion à des OP professionnelles et autonomes, porteuses de leur propre développement. ■



Comptabilité : la fin du casse-tête ?

AU NIGER, les organisations intermédiaires (OI)¹ dépendent largement de financements externes pour mener à bien leur mission. Or la plupart ont montré très peu de capacité à assurer une bonne gestion financière. De ce fait, les partenaires au développement hésitent de plus en plus à leur confier l'exécution et la gestion de projets de grande envergure. Face à ce constat, un Manuel de comptabilité à l'usage des organisations intermédiaires vient d'être édité. Il est le fruit d'un travail de longue haleine qui a su réunir tous les acteurs concernés, pour une meilleure appropriation.

► Contacts :
Hadjaratou Capou,
directrice des
ONG et
associations de
développement,
ministère de
l'Aménagement
du Territoire et
du
Développement
communautaire,
BP 862, Niamey,
Niger,
tél. : (227) 72 32
56.
Aïchatou Assane,
conseillère
technique de
l'Organisation
néerlandaise pour
le développement
(SNV Niger),
assane.aichatou
@snv.ne
Florence Bron,
assistante
technique du
projet de
renforcement des
organisations
professionnelles
agro-pastorales
(Propan,
ambassade de
France),
flo-bron@intnet.ne

FAUTE DE FORMATION, la plupart des OI n'ont pas les moyens de tenir une comptabilité fiable et encore moins de respecter les exigences du système comptable en vigueur dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (Syscoa). Au mieux, elles se contentent de tenir une comptabilité visant à justifier les fonds reçus de leurs partenaires financiers, conformément aux exigences de chacun d'entre eux. Ainsi, une même organisation peut tenir autant de comptabilités qu'elle a de bailleurs, d'où une gestion très complexe dont il est difficile de rendre compte à ses propres membres. Face à cette situation, la coopération française, à travers le Projet d'appui aux opérateurs associatifs du Niger, a financé en 2001 un programme de renforcement des capacités en gestion pour les responsables des OI. Ce programme a été mis en œuvre par l'Organisation néerlandaise de développement (SNV-Niger). Il a abouti à l'élaboration d'un système de comptabilité spécifique. Testé par plusieurs organisations de la société civile nigérienne, le système a été affiné et amélioré. Un cadre d'échange, le réseau nigérien de suivi-évaluation (ReNSE)² a facilité la diffusion de cet outil auprès d'autres structures d'appui qui l'ont peu à peu adopté et promu auprès de leurs partenaires de la société civile. La SNV et la coopération française, en partenariat avec la direction des ONG et associations de développement, ont édité un manuel pour faciliter l'apprentissage et la diffusion du système à l'échelle nationale.

En novembre 2003, un atelier a été organisé pour améliorer cet outil et le valider. À l'issue de l'atelier, un comité rassemblant acteurs étatiques, de la

société civile et des structures d'appui a été constitué pour améliorer le manuel, mettre en place une équipe de formateurs et assurer le suivi-évaluation du système de comptabilité. Le comité a commencé par reprendre le manuel, pour le diviser en trois tomes : un guide théorique et un guide d'application destinés aux apprenants, et un guide du formateur. Le guide théorique vient d'être édité. Des termes de référence ont été élaborés pour la formation des formateurs. La vente des manuels étant insuffisante pour couvrir les frais liés à la promotion du système, le comité recherche actuellement des fonds complémentaires pour poursuivre sa mission.

Il est encore tôt pour tirer un bilan de l'expérience, mais on peut d'ores et déjà constater qu'en impliquant tous les acteurs concernés dans la constitution du système comptable et du manuel, on a démultiplié leur impact. Mais le succès de la démarche réside surtout dans l'appropriation d'un système comptable par les organisations de la société civile nigérienne. Ce sont elles qui désormais, demandent à mettre en place cet outil à leur niveau, conscientes de son utilité pour leur professionnalisation.

Le système développé est en effet parfaitement adapté aux contraintes spécifiques de ces structures : il est pratique et simple à tenir ; il permet de justifier les dépenses à différents bailleurs selon les règles convenues avec eux ; il garantit la transparence interne en clarifiant pour les membres l'utilisation des fonds propres et des subventions ; enfin, il répond aux obligations légales en respectant le Syscoa. Il est par conséquent utilisable dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. ■



**Un comité
en constante
évolution, un impact
croissant**

LE COMITÉ « Tenir la comptabilité des organisations intermédiaires » s'est constitué au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion pour la promotion du système. Au départ, il réunissait SNV-Niger, Oxfam Québec et le Réseau nigérien de suivi-évaluation (ReNSE). Il a été progressivement rejoint par d'autres organisations, au fur et à mesure des besoins, non seulement du comité lui-même, mais aussi des organisations adhérentes, structures d'appui ou organisations de la société civile. Ainsi, le système de comptabilité et le manuel ont évolué en tenant compte des attentes et des besoins de tous les acteurs concernés. Et ce processus se poursuit : c'est maintenant la direction de l'appui aux coopératives et de la promotion des organismes ruraux du ministère du Développement agricole qui souhaite intégrer le comité, avec, en perspective, la promotion de cet outil auprès des organisations paysannes. ■

1. Organisations non gouvernementales (ONG), associations de développement et organisations paysannes (OP).

2. Auquel participe le ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire par le biais de sa direction des ONG.